

Aussi un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Stadacona*."

Aussi un bill intitulé : " Acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de *Montréal*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque *Victoria du Canada*."

Aussi le bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et informer cette Chambre, que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat à ces bills sans amendement.

L'honorable Maître-Général des postes, M. *Campbell*, a informé la Chambre qu'il avait reçu de Son Excellence le Gouverneur Général un message sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de remettre à cette Chambre.

Le dit message a été lu comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat copie d'une dépêche datée le 10 avril, 1873, du Secrétaire d'Etat pour les colonies de Sa Majesté, renfermant un rapport ultérieur des officiers en Loi de la Couronne relativement à l'Acte des Ecoles du *Nouveau-Brunswick*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 5 mai, 1873.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES COLONIES AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.

Canada No. 112.)

(Copie.)

DOWNING STREET, 10 avril, 1873.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Seigneurie No. 72, du 13 mars, et à la 7 avril, 1873 correspondance antérieure, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli copie d'une opinion ultérieure des officiers légistes de la Couronne sur le sujet de l'acte relatif aux Ecoles Communes passé par la Législature du *Nouveau-Brunswick* en 1871.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) **KIMBERLEY.**

Au Gouverneur-Général le très-honorable comte Dufferin etc., etc., etc.

LES OFFICIERS LÉGISTES A LORD KIMBERLEY.

TEMPLE, 7 avril, 1873.

MILORD,—Nous avons eu l'honneur de recevoir les ordres de Votre Seigneurie, qui nous ont été signifiés dans la lettre de M. *Herbert* en date du 31 mars dernier, nous apprenant qu'il était chargé par Votre Seigneurie de nous transmettre copie de deux dépêches du gouverneur-général du *Canada* avec leurs incluses, ayant trait à l'acte relatif aux écoles communes, passé par la législature provinciale du *Nouveau-Brunswick* en 1871, et qu'il avait reçu instruction de nous rappeler les opinions données par nous au sujet de cet acte le 29 novembre et le 12 février dernier.